

RÈGLEMENT CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPES

1. GÉNÉRALITÉS

- 1.1 La FSL est responsable de l'organisation des championnats luxembourgeois par équipes ; la FSL délègue l'organisation des dits championnats à la Commission Technique (CT).
- 1.2 La CT désigne un secrétaire des championnats parmi ses membres, lequel est responsable des contacts journaliers avec les clubs affiliés à la FSL en toute matière relative aux championnats.
- 1.3 Tous les matchs sont joués conformément aux règles du jeu et aux règles émises par la Fédération Mondiale de Squash (WSF). *Les matchs se jouent en PAR 11 (American Scoring 11 points)*. La balle officielle pour toutes les rencontres officielles FSL est la Dunlop Sports Pro XX. Dans le cas où la température sur le court est très basse et si les 2 capitaines sont d'accord, il est possible de jouer avec une balle plus rapide.
- 1.4 Ont le droit de participer aux championnats les équipes de tous les clubs affiliés à la FSL.
- 1.5 Les clubs sont tenus d'indiquer à la FSL le nombre d'équipes qu'ils veulent engager dans le championnat avant la date du 20 août. Pour éviter les problèmes d'effectif au cours de la saison, il est recommandé un effectif minimum de 6 joueurs par équipe engagée pour le championnat mixte, respectivement de 4 joueuses pour le championnat féminin.
- 1.6 La CT décide de la structure et de la composition des divisions pour chaque saison. Un même club ne peut pas avoir plus de 2 équipes dans la division Nationale. Si deux équipes d'un même club sont dans la même division, elles se joueront directement aux premières journées aller et retour.
- 1.7 Le championnat se déroule en deux phases: la première phase consistant en des matchs aller-retour, la deuxième étant une phase de play-offs.
- 1.8 Toute nouvelle équipe sera normalement placée dans la dernière division. Seules des circonstances exceptionnelles permettront à la CT de statuer différemment et d'attribuer à une nouvelle équipe une place dans une division appropriée.
- 1.9 Chaque club qui désire participer aux championnats doit disposer d'au moins un terrain pour les matchs de championnat. Les terrains où se déroulent les matchs doivent être agréés par la CT. Une équipe, qui change de terrains en cours de saison, doit en aviser par écrit la CT dans les meilleurs délais. La CT informera toutes les équipes adverses concernées.
- 1.10 L'équipe qui sera première en Division Nationale se verra attribuer le titre de champion de Luxembourg et obtient le droit, en cas d'organisation, de représenter le Luxembourg à la Coupe d'Europe des clubs champions. En cas de désistement du Champion, le vice-champion pourra participer à la Coupe d'Europe des clubs champions. Un club étranger n'a cependant pas le droit de représenter le Luxembourg dans les compétitions européennes.
- 1.11 Chaque équipe est composée de 4 joueurs, respectivement 3 pour le championnat féminin. Une rencontre se fait donc en 4 matchs individuels (respectivement 3). Les matchs se disputent sur la base du meilleur des 5 jeux. Pour le championnat féminin, une équipe

peut faire appel à un maximum de 2 joueuses d'autres clubs pour compléter son effectif. Ces joueuses sont prêtées pour l'ensemble de la saison et ne peuvent pas jouer pour un autre club. A chaque rencontre au moins 2 joueuses du club principal doivent être présentes sur la feuille de match. Donc une seule joueuse prêtée peut être alignée. A partir du moment où une équipe a fait appel à au moins une joueuse d'un autre club, l'équipe ne peut pas remporter le championnat.

- 1.12 Les points seront attribués de la façon suivante :
- 2 points par rencontre jouée (0 point par forfait, 1 point pour une équipe incomplète).
 - 1 point pour chaque match individuel gagné.
 - 2 points de bonification pour l'équipe gagnante si l'équipe est complète.
 - en cas de rencontre gagnée par forfait, la bonification est attribuée, à condition que l'équipe ait été au complet.
 - dans le cas d'une égalité parfaite (nombre de matchs individuels / jeux / points individuels) pour les équipes de 4 joueurs, la bonification sera partagée entre les deux équipes.
- 1.13 Au cas où deux ou plusieurs équipes se retrouveraient en fin de saison à égalité de points, l'équipe ayant gagné le plus de rencontres l'emporte. En cas d'égalité de rencontres gagnées, il sera procédé de la façon suivante pour déterminer l'équipe la mieux placée : selon le nombre de matchs individuels remportés, puis le nombre de jeux gagnés, puis le nombre de jeux perdus et enfin le nombre de points individuels.

2. HORAIRES, CHANGEMENTS DE CALENDRIER, RESULTATS

- 2.1. Les rencontres se disputent en soirée les jours ouvrables. L'établissement du calendrier est assuré par la CT en liaison avec les clubs.
- 2.2. Si aucun horaire n'est spécifié dans le calendrier, toutes les rencontres doivent débuter à 19h30, à moins qu'il n'y ait eu au préalable un arrangement entre les clubs. Tous les matchs d'une rencontre doivent être joués durant la soirée désignée.
- 2.3. Retard
- 2.3.1. Si, pour des raisons imprévues (panne, accident), une des équipes ou un des joueurs a du retard, elle ou il doit en informer par téléphone le club adverse. Pour cette raison, chaque club (capitaine) doit disposer d'un numéro de téléphone où il peut être joint pendant la rencontre. Ce numéro sera publié dans l'Annuaire Fédéral et sur le site internet de la FSL.
- 2.3.2. Un temps d'attente de 15 minutes après le dernier match terminé ou après l'horaire initial doit être respecté. Au-delà de cette durée, l'équipe incomplète peut perdre le match ou la rencontre par forfait. Un recours peut toutefois être introduit auprès de la CT.
- 2.3.3. Si une équipe ne peut pas jouer en raison d'un accident, elle devra faire parvenir à la CT dans les 4 jours suivant la date de la rencontre un certificat officiel concernant l'accident. La CT déterminera alors une nouvelle date pour la rencontre.
- 2.3.4. Si une équipe n'est pas complète pour une rencontre, elle est tenue d'en informer l'équipe adverse au moins 24 heures à l'avance. Si elle ne respecte pas cette consigne, une remarque peut être inscrite sur la feuille de match et des mesures disciplinaires seront prises par la CT.
- 2.4. La CT a le droit de reporter des rencontres de championnat pour des cas de force majeure (conditions climatiques...). Les clubs concernés devront alors en être avisés par téléphone

- ou par e-mail. Des dates ultérieures seront fixées par la CT. Des contestations concernant ces dates ne sont pas admises.
- 2.5. Dans des cas exceptionnels, des changements de calendrier (date et heure) sont possibles par arrangement bilatéral entre deux équipes. Les deux équipes devront avertir la CT du changement convenu au moins 48 heures avant le début fixé de la rencontre. Dans ce cas, les matchs doivent être joués avant la journée de championnat suivante.
 - 2.6. Les capitaines des équipes peuvent s'arranger avant la rencontre, concernant l'ordre des rencontres individuelles. Si aucun arrangement n'a été convenu, l'ordre des matchs sera le suivant : 4-3-1-2 (respectivement 3-1-2 pour une équipe de 3 joueurs).
 - 2.7. Arbitrage : tous les matchs d'une rencontre devront être arbitrés. Les joueurs concernés doivent être d'accord avec la désignation de l'arbitre. Les fiches d'arbitrage sont disponibles sur le site internet.
 - 2.8. Les noms des joueurs et des arbitres, les numéros de licence, le classement des joueurs et les résultats (matchs, jeux et points) devront être notés sur les feuilles de matchs.
 - 2.9. Les feuilles de match, dûment remplies et signées par les deux capitaines, doivent être transmises par email à contact@fsl.lu selon les modalités fixées au début de la saison, par le biais du capitaine de l'équipe jouant à domicile. Des retards dans la transmission des résultats ou des feuilles de match incomplètes seront sanctionnés (voir §2.12)
 - 2.10. Les matchs d'une même rencontre doivent se jouer sur un seul court.
 - 2.11. En cas de force majeure, des équipes, qui ne disposent pas de leur propre terrain de jeu pour les rencontres à domicile, peuvent jouer sur un terrain agréé par la CT. La CT et l'équipe adverse doivent en être avertis au moins 48 heures à l'avance.
 - 2.12. Sanctions liées aux feuilles de matchs incomplètes ou tardives :
 - 1 champ non rempli = 1 avertissement à l'équipe hôte
 - Idem si la feuille de match est non transmise avant le lendemain 12h00.
 - 4^{ème} avertissement et suivants = 1 point en moins à l'équipe.

3. FORFAITS D'ÉQUIPES ET DISSOLUTION D'ÉQUIPES

- 3.1. Une équipe perd sa rencontre par forfait, si elle ne se présente pas pour des raisons dont elle seule est responsable, ou si elle n'arrive pas à aligner le nombre de joueurs requis. Des défaites par forfait seront passibles de sanctions de la part de la FSL.
- 3.2. Voir 2.3.b. Afin qu'il n'y ait pas de controverses, une équipe, exigeant un forfait pour retard de l'équipe adverse, est priée de faire signer leur remarque sur la feuille de matchs par un témoin neutre.
- 3.3. Répartition des points pour un match déclaré forfait :

	<i>points</i>	<i>matchs</i>	<i>jeux</i>	<i>points</i>
Equipe de 4 joueurs	0-8	0-4	0-12	0-132
Equipe de 3 joueurs	0-7	0-3	0-9	0-99
- 3.4. En cas d'absence ou de non-disponibilité de joueurs, le club doit faire monter des joueurs, jouant normalement dans une équipe inférieure, dans l'équipe supérieure, tout en

respectant strictement l'ordre du classement interne du club fixé pour chaque période (Ranking SquashLevels de référence). Pour une même semaine de championnat, l'ordre des joueurs alignés dans les différentes équipes d'un club doit donc refléter l'ordre du classement interne.



Il est possible d'intervertir l'ordre des joueurs dans un même intervalle de ranking. Cette possibilité est indiquée dans la liste des joueurs par un regroupement par couleur. Dans l'exemple ci-dessous, les 3 joueurs Pascal Martin, Franco Guerrero et Toni Rossi peuvent être intervertis librement.

	Smith John	1281	1500	0	31 Dec 24
8	Martin Pascal	1228	1908	0	31 Dec 25
9	Mancini Isabella	1057	1546	0	31 Dec 28
	Sal Cesare	1056	835	0	30 Oct 24
11	Savonheimo Eetu	746	1746	0	31 Dec 30
	Crnic Toni	640	1188		08 Jul 23
13	Baer Eric	539	1874	0	31 Dec 26
	Martin Laurent	481	1924	0	31 Dec 27
15	François Jacques	364	1346		31 Dec 24
	Dumont Jean-Michel	349	1825	0	31 Dec 26
17	Smith John	249	1936	0	24 Oct 24
18	Martin Pascal	140	1751		31 Dec 27
	Guerrero Franco	130	1824		31 Dec 22
	Rossi Toni	101	1562		31 Dec 26
21	White Chrissy	40	1910	0	31 Dec 30

Les intervalles de rankings ont une répartition exponentielle. Donc plus les rankings des joueurs sont élevés, plus les intervalles de rankings sont importants.

Voici les différentes plages utilisées :

[0;99]	[1260;1459]	[3780;4159]	[8280;8929]	[15490;16489]	[26140;27569]	[40960;42899]	[60680;63209]
[100;209]	[1460;1679]	[4160;4569]	[8930;9609]	[16490;17529]	[27570;29049]	[42900;44899]	[63210;65809]
[210;329]	[1680;1919]	[4570;5009]	[9610;10329]	[17530;18609]	[29050;30579]	[44900;46959]	[65810;68479]
[330;459]	[1920;2179]	[5010;5479]	[10330;11089]	[18610;19739]	[30580;32159]	[46960;49079]	[68480;71219]
[460;599]	[2180;2459]	[5480;5979]	[11090;11889]	[19740;20919]	[32160;33799]	[49080;51259]	[71220;74029]
[600;749]	[2460;2759]	[5980;6509]	[11890;12729]	[20920;22149]	[33800;35499]	[51260;53509]	[74030;76909]
[750;909]	[2760;3079]	[6510;7069]	[12730;13609]	[22150;23429]	[35500;37259]	[53510;55829]	[76910;79869]
[910;1079]	[3080;3419]	[7070;7659]	[13610;14529]	[23430;24759]	[37260;39079]	[55830;58219]	[79870;82909]
[1080;1259]	[3420;3779]	[7660;8279]	[14530;15489]	[24760;26139]	[39080;40959]	[58220;60679]	[82910;∞]

- 3.5. Bien qu'un club ait le choix de faire monter des joueurs, une équipe supérieure n'a pas le droit de déclarer forfait s'il existe une ou plusieurs équipes inférieures. Un forfait d'une équipe entraîne automatiquement le forfait de toutes les équipes inférieures.
- 3.6. Les équipes de l'élite (qui jouent en division nationale pendant la première phase ou qui jouent le titre de champion pendant la phase de play-offs) ne peuvent pas faire forfait. Dans le cas d'un forfait, l'équipe est automatiquement rétrogradée dans la division inférieure.
- 3.7. Les équipes de l'élite et les équipes 1 des clubs qui ont plusieurs équipes ne sont pas autorisées à aligner seulement 3 joueurs. En cas de non-respect de cette règle, toutes les équipes du club seront forfaits pour cette journée de championnat.
- 3.8. Dans le cas où une équipe se désiste, si l'autre équipe n'en a pas été informée 24 heures auparavant, l'équipe responsable est tenue de rembourser tous les frais encourus.

inutilement (éclairage, réservations...). La demande de remboursement doit être présentée à la CT qui décide du montant à payer et l'envoi à l'équipe responsable.

- 3.9. Sur l'ensemble de la saison les équipes non concernées par les points 3.6 et 3.7 ont le droit de jouer 3 fois avec 3 joueurs et de faire forfait 3 fois. Les droits à forfait peuvent être utilisés pour jouer à 3 joueurs. Donc au total, une équipe a 6 possibilités dont 3 forfaits maximum. Au-delà de ces limites la dernière équipe du club est éliminé du championnat. Un club ne peut retirer que sa dernière équipe.
- 3.10. Les résultats des matchs changés en défaites par forfait, par une instance fédérale, ne sont pas à considérer comme forfaits selon la règle 3.7.
- 3.11. En cas d'élimination d'une équipe, pendant la première phase, tous les résultats seront annulés. Élimination pendant la phase de play-off: tous les résultats de la première phase seront pris en compte ; tous les résultats de la phase de play-off seront annulés.
- 3.12. Toute équipe éliminée du championnat sera rétrogradée d'une division.

4. COMPOSITION DES ÉQUIPES ; ÉLIGIBILITÉ DES JOUEURS

- 4.1. Une équipe perd automatiquement son match par forfait, si elle n'arrive pas à aligner un minimum de 3 joueurs, respectivement 2 joueuses.
- 4.2. Si une équipe n'est pas complète, ce sont toujours les trois, respectivement deux premières positions qui doivent être remplies, c'est-à-dire que, dans ce cas, c'est toujours la dernière position de l'équipe qui est forfait d'office.
- 4.3. Les points de bonification ne seront pas attribués si une équipe n'est pas complète, sauf cas de force majeure.
- 4.4. La composition des équipes doit respecter l'ordre des classements. On prend ici en compte le ranking SquashLevels officiel à la date communiquée (date de référence).
- 4.5. Si un club veut aligner, dans le courant de la saison, un joueur n'ayant pas de ranking SquashLevels, il doit formuler une demande écrite à la CT, en suggérant un ranking et un classement interne pour le joueur. La CT décidera de l'éligibilité du joueur.
- 4.6. Un joueur ne sera pas éligible pour la phase des play-offs s'il n'a effectué aucun match officiel lors de la saison régulière en championnat par équipe, sauf dans le cas d'un nouveau joueur (voir §4.6.2). Des demandes de dérogations (par exemple : cas de joueurs blessés pendant la première phase, congés maternité, ...) doivent se faire par écrit (e-mail) à la CT avant la phase de play-offs.
- 4.6.1. Pour la plus haute division où les équipes jouent le titre de champion, un joueur ne sera pas éligible pour la phase des play-offs s'il n'a pas joué un minimum de 3 matchs lors de la première phase. À l'exclusion des joueurs partis étudiés à l'étranger ou au service militaire et déjà affiliés à un club lors de la saison précédente qui peuvent intégrer le championnat à n'importe quel moment
- 4.6.2. Pour un nouveau joueur (non affilié à un club lors de la saison précédente), il est possible d'intégrer directement les play-offs, y compris dans la plus haute division, si le nouveau joueur est résident de la Grande Région. C'est-à-dire résident au Luxembourg, en



Allemagne (Sarre & Rhénanie-Palatinat), en Belgique (Wallonie) ou en France (Lorraine). Dans ce cas un justificatif de domicile pourra être demandé.

- 4.7. Un joueur ne peut pas jouer pour deux équipes différentes dans un programme hebdomadaire, même si les deux équipes ne jouent pas le même jour ou la même semaine. Pour chaque phase, un joueur ne peut jouer que dans l'équipe où il a été classé ou dans une équipe supérieure.
- 4.8. Lorsqu'une équipe est BYE, le club doit remplir et envoyer à la Fédération une feuille de match avec les noms, les classements et les n° de licence des 4 joueurs qui auraient pu constituer l'effectif de cette équipe.
- 4.9. L'âge minimum pour être éligible est de 15 ans révolus le jour de la rencontre. Cependant il est possible d'inclure un joueur de 13 ans minimum par équipe.
- 4.10. Tous les joueurs doivent avoir validé au moins le niveau 0 d'arbitrage sur le site de la WSO pour pouvoir participer aux compétitions.

Le site contenant les modules de formation est le suivant :

<https://worldsquashofficialing.com/home/referee-courses/>

Pour que la liste des joueurs soit correctement mise à jour, merci d'envoyer une copie du certificat établi par le site internet à contact@fsl.lu.

5. **ÉQUIPES MIXTES**

Les clubs ont le droit d'aligner des équipes mixtes (hommes, dames) dans le championnat masculin sans restrictions tout en respectant les critères d'éligibilité des joueurs renseignés au §4.

6. **RÉCLAMATIONS**

- 6.1. En cas de litiges survenus au cours d'une rencontre, il convient de le signaler par écrit dans la case « Remarques » de la feuille de match, dûment contresignée par les 2 capitaines.
- 6.2. Toute réclamation quant au non-respect du règlement est à adresser par e-mail aux membres de la CT dans un délai de 5 jours suivant la date des matchs concernés. Passé ce délai, aucune modification du résultat enregistré le jour du match ne pourra être acceptée.
- 6.3. Les réclamations ne seront pas acceptées si aucun commentaire n'a été mentionné sur la feuille de match.